

Échelon, niveau : boucher (CAP) avec un BAC

Par **Louchebem**, le **30/07/2020** à **07:33**

Bonjour, voici mon "problème". Je suis boucher dans un supermarché (convention commerce de détail à prédominance alimentaire).

Dans certain de mes postes j'ai été Niveau 3b, dans d'autres 2b. J'ai un CAP de boucher, mais avant ça j'ai eu un BAC (à l'époque bac STT option commerce). J'ai même été 2 ans en fac de droit (sans valider donc ça ne compte pas).

Actuellement je suis niveau 2b, mais je fais un peu d'intérim en plus et là je suis niveau 3b.

C'est uniquement pour une question de curiosité, mon salaire étant de toute façon largement supérieur au minimum du niveau 3b (et n'ayant fait qu'augmenter à chaque changement d'entreprise, même lorsque j'ai diminué de niveau sans la moindre raison).

Aussi, le Second (adjoint du chef donc) de mon entreprise démissionne bientôt. Pour le cas où on me propose sa place (rien n'est sûr, ça n'est qu'une possibilité), je passerais à quel niveau ? En sachant que j'ai les capacités de le faire sans le moindre problème.

Merci à vous.

Par **P.M.**, le **30/07/2020** à **10:48**

Bonjour,

C'est vous qui pouvez déterminer vos capacités professionnelles et les fonctions qui vous sont demandées pour chaque poste proposé suivant le [Titre IV : Classifications des fonctions de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire...](#)